



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL
UC2023-90058

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **6 novembre 2023**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2023-90058**.

Cette demande, déposée par la propriétaire du terrain situé au 11, rue Juneau, lot 4 847 748, dans la zone H-8, vise l'exercice d'un usage complémentaire de travail à domicile. Le travail à domicile projeté consiste à offrir des services d'esthétique. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un usage complémentaire de travail à domicile est un usage conditionnel dans la zone H-8. Par conséquent, l'exercice de cet usage doit être autorisé par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^e JOUR D'OCTOBRE 2023

Greffière,
Mélanie Poirier